



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ESPACE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sies**

Statistique publique  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

# inserSup

## Note Méthodologique

*Décembre 2025*

### **1- Description générale**

InserSup est un système d'information développé par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, permettant la production et la diffusion de données sur l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur.

InserSup repose sur des appariements de plusieurs fichiers administratifs sur le suivi des étudiants, d'un extrait du fichier des déclarations sociales nominatives (DSN) mensuelles fournies par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du travail et des solidarités, et de la base non-salariés (BNS) transmise par l'Insee (voir schéma infra). Les données produites permettent de mesurer l'insertion professionnelles à 6, 12, 18, 24 et 30 mois après la diplomation et de la qualifier. L'insertion à 12 et 24 mois est appréciée en juin et celle à 6, 18 et 30 mois en décembre. Les données permettent également de mesurer la distribution des rémunérations à 12, 18, 24 et 30 mois après la diplomation.

Compte-tenu des dates de diplomation qui s'étalent de juin à la fin de l'année, l'insertion à 6 mois correspond à une commodité de langage. La qualification de l'insertion repose sur les données de nature de contrat (CDI, CDD, etc.), rémunération, et à compter de 2026 de secteur d'activité, et de profession et catégorie socio professionnelle.

Les indicateurs d'insertion professionnelle sont calculés à un rythme semestriel. Ils sont disponibles et mis à jour à cette cadence sur l'Open Data du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

(data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/). Ils sont exposés une fois par an sur différentes plateformes (Parcoursup, MonMaster, Onisep etc.).

Le champ d'InserSup couvre les diplômes de licence générale, de licence professionnelle, de master, de BUT, les diplômes Bac+3 grade licence et Bac+5 grade master, le diplôme d'ingénieur et les diplômes à visée bac+5 de management, des universités et assimilés, des écoles de management et des écoles d'ingénieur. Le dispositif est appelé à évoluer au cours des prochaines années par extension progressive à tous les diplômés et établissements de formation du supérieur (Universités, écoles) et par enrichissement progressif en indicateurs qualifiant les emplois occupés par les sortants du supérieur.

## 2- Définition de la population d'intérêt

La population d'intérêt est celle des **étudiants de moins de 30 ans** d'une session annuelle N, en dernière année de formation (L3, M2 etc.) **diplômés ou non diplômés**, et ne **poursuivant pas d'études** en N+1 ou N+2.

Pour définir cette population d'intérêt, plusieurs bases de données sont mobilisées (partie 1 du schéma page 7) :

Base de données	Contenu	Finalité
<b>SISE Résultats</b> (fichier de diplomation du Système d'Information sur le Suivi des Étudiants)	Fichier des résultats de diplomation des étudiants dans un établissement de l'enseignement supérieur	Identifier les étudiants <b>diplômés</b>
<b>SISE Inscriptions</b> (fichier d'inscription du Système d'Information sur le Suivi des Étudiants)	Fichier des étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur	Identifier les <b>étudiants poursuivant</b> des études en N+1 et/ou N+2 dans un établissement de l'enseignement supérieur. Identifier les inscrits non présents dans Sise résultats
<b>SIFA</b> (Système d'Information de la Formation des Apprentis)	Fichier des apprentis remontés au ministère de l'éducation nationale par les centres de formation d'apprentis (CFA)	Identifier les <b>étudiants poursuivant</b> des études en N+1 et/ou N+2 sous le régime apprentissage, en complément de Sise Inscriptions
<b>BPBac</b> (Base post-Bac des formations dans les établissements du second degré)	Contient notamment les étudiants inscrits en Section de Technicien Supérieur (STS) ou en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) dans un établissement sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale	Identifier les <b>étudiants poursuivant</b> des études en N+1 et/ou N+2 en vue d'obtenir un Brevet de Technicien Supérieur (BTS), ou inscrits en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), en complément de Sise Inscriptions et Sifa.
<b>DSN</b> (Déclaration Sociale Nominative)	Données contenant les informations relatives aux salariés (paie et contrat de travail) et à l'employeur (secteur d'activité, catégorie juridique) fournies par la Dares	Identifier les <b>diplômés poursuivant</b> des études en N+1 et/ou N+2 en apprentissage ou en Cifre qui n'auraient pas été repérés auparavant, en complément de Sise Inscriptions, Sifa et BPBac.

Le système d'informations met en œuvre séquentiellement ces fichiers dans cet ordre pour obtenir la population de sortants de l'enseignement supérieur à l'issue de la dernière année de formation. Il utilise d'autres fichiers ou tables d'appariement (non précisés ici pour rester synthétique) qui permettent de consolider les informations d'état civil ou de gérer les cas d'étudiants avec plusieurs identifiants étudiant.

L'information de Sise sur le régime d'inscription (apprentissage ou non) en dernière année de formation est complétée et redressée par celle issue du fichier SIA (Système d'Information sur l'apprentissage) transmis par la Dares.

### 3- Repérage de l'insertion des sortants de l'enseignement supérieur

Le repérage de l'occupation d'un emploi par les sortants du supérieur, est effectué via le Code statistique non signifiant (CSNS), fourni par l'Insee, afin de joindre les données de la population d'intérêt obtenue à partir du processus décrit dans la partie précédente, avec les données relatives aux salariés et à leurs contrats de travail (fichiers DSN) et à celles relatives aux non-salariés (fichier BNS) (partie 2 du schéma page 6) :

Base de données	Contenu	Finalité
<b>DSN Sismmo / BTS</b> (Déclaration Sociale Nominative issue du système d'information sur les mouvements de main d'œuvre Dares, et de la chaîne de production de la base tous salariés de l'Insee)	Sismmo (Dares) : données relatives aux salariés (contrat de travail) et à l'employeur (secteur d'activité et catégorie juridique). BTS (Insee) : données relatives aux rémunérations	Récupérer les informations des sortants d'études s'étant insérés sur le marché du travail (nature de contrat, dates de contrat, profession catégorie socioprofessionnelle, rémunérations etc.)
<b>BNS</b> (Base non-salariés)	Données relatives aux non-salariés (statut, type d'activité, dates de début et de fin d'activité)	Récupérer les informations des sortants d'études ayant créé une entreprise en activité
<b>CSNS</b> (Code statistique non signifiant)	Clé, fournie par l'Insee, permettant la mise en œuvre d'appariement de fichiers à des fins statistiques. elle limite l'usage du NIR et garantit un niveau élevé de protection des données à caractère personnel	Apparier les données des sortants du supérieur et du marché du travail via les clés d'identification propres au Ministère en charge de l'enseignement supérieur, et au Ministère en charge du travail

Pour les sortants de l'enseignement supérieur l'année N, les données de contrats (DSN) et d'activité en tant que non-salarié (BNS) sont observées aux dates de mesure suivantes :

Nombre de mois après la diplomation	Date de mesure
6 mois	Décembre de l'année N (1 <sup>ère</sup> semaine du mois)
12 mois	Juin de l'année N+1 (2 <sup>ème</sup> semaine du mois)
18 mois	Décembre de l'année N+1 (1 <sup>ère</sup> semaine du mois)
24 mois	Juin de l'année N+2 (2 <sup>ème</sup> semaine du mois)
30 mois	Décembre de l'année N+2 (1 <sup>ère</sup> semaine du mois)

Les salariés en contrat d'apprentissages sont considérés en poursuite d'études. Ceux en contrat de professionnalisation ne sont pas considérés comme poursuivant des études, mais en emploi (formation continue). Le volontariat service civique est considéré comme un emploi.

Sont exclus de l'emploi certains contrats retrouvés en DSN associés à des rémunérations nulles ou très faibles. Sont concernés les emplois de vendeurs à domicile indépendants (VDI) avec une rémunération nulle, les stagiaires avec une rémunération mensuelle inférieure à un tiers du Smic, les mandataires sociaux avec une rémunération nulle ou les élus avec une rémunération inférieure à 1/3 du Smic.

#### 4- Identification des libellés d'établissement et de diplôme

InserSup utilise deux bases de données pour les nomenclatures des noms de diplômes et d'établissements d'enseignement supérieur (partie 3 du schéma page 7) :

Base de données	Contenu	Finalité
<b>BCN</b> (Base centrale des nomenclatures)	Fournit, pour chaque code SISE d'un diplôme, son libellé officiel	Récupérer les libellés des diplômes à partir de leur code codes SISE
<b>BCE</b> (Base centrale des établissements)	Fournit, pour chaque code UAI (unité administrative immatriculée) d'un établissement, son nom officiel	Récupérer les libellés des établissements à partir de leur code UAI

#### 5- Définition du taux d'emploi en France et règles d'exposition

Pour les personnes pluriactives occupant à la fois un emploi salarié et un emploi non-salarié au cours d'une même période, il est nécessaire de définir l'emploi principal occupé dans la mesure où une personne se doit d'être comptabilisée qu'une seule fois au risque sinon de générer des taux d'emploi artificiellement gonflés, voire supérieur à 100 %. Pour ce faire, la règle de décision repose sur la comparaison entre le salaire de l'activité salariée et le revenu d'activité de l'emploi non-salarié. Dans l'immense majorité des cas, la règle débouche sur l'emploi salarié.

##### a- Définition du taux d'emploi salarié en France

La mesure de l'insertion professionnelle retenue par InserSup repose sur celle du taux d'emploi tel que défini et calculé par l'Insee, la Dares ou l'OCDE dans ses comparaisons internationales. La Depp pour le dispositif InserJeunes y recourt également. Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes occupant un emploi à la population totale correspondante quelle que soit sa situation au regard du marché du travail (emploi, chômage ou inactivité). Il peut être calculé pour une sous-population donnée, par exemple les titulaires d'un diplôme.

Le taux d'emploi salarié (respectivement non-salarié) en France correspond à la proportion de sortants de l'enseignement supérieur en emploi salarié (respectivement non-salarié) en France au sein des sortants de la promotion.

Ce taux diffère du taux d'insertion des diplômés historiquement calculé avec les enquêtes insertion professionnelle (IP), qui rapporte le nombre de diplômés en emploi aux seuls diplômés actifs (en emploi ou au chômage). En outre, compte-tenu du repérage par InserSup des seuls emplois en France, le numérateur diffère également.

**Enquêtes IP :**

$$\frac{\text{nb diplômés occupant un } \textit{emploi}}{\text{nb de diplômés occupant un } \textit{emploi} + \text{nb de diplômés au } \textit{chômage}}$$

**InserSup :**

$$\frac{\text{nb diplômés occupant un } \textit{emploi salarié en France}}{\text{nb de diplômés occupant un } \textit{emploi} + \text{nb diplômés au } \textit{chômage} + \text{nb de diplômés en } \textit{inactivité}}$$

Depuis 2023, le taux d'emploi salarié en France est également calculé avec les données des enquêtes IP.

b- Définition du taux d'emploi non salarié et du taux d'emploi en France

$$\frac{\text{nb diplômés occupant un } \textit{emploi non – salarié en France}}{\text{nb de diplômés occupant un } \textit{emploi} + \text{nb diplômés au } \textit{chômage} + \text{nb de diplômés en } \textit{inactivité}}$$

Le taux d'emploi en France est la somme du taux d'emploi salarié en France et du taux d'emploi non-salarié en France.

c- Définition du salaire utilisé

L'information sur les salaires est issue de la base Tous Salariés (BTS), extraite de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et corrigée par l'Insee. La base tous salariés étant un fichier annuel, l'information contenue est le cumul des rémunérations de l'année associé à chaque salarié dans son établissement employeur.

Le salaire calculé inclut les primes et indemnités. Il est net de cotisations sociales. Le fichier étant annuel, le principe de calcul est le suivant pour chaque date d'insertion :

- Repérage des personnes occupant un emploi à la date d'insertion grâce aux dates de contrat
- Le cumul des rémunérations de chaque personne est converti à un temps plein pendant toute l'année (équivalent temps plein (EQTP)), quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un salarié ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$  euros par an.

Ce montant est ensuite mensualisé, pour afficher un salaire mensuel, et arrondi à la dizaine d'euros.

Pour les personnes pluriactives salariées, les salaires sont cumulés en bornant à 1 la somme des EQTP associés aux différents emplois occupés simultanément. Pour chaque sous population sont fournis les premier, second et troisième quartiles de la distribution, pour chaque mention, chaque établissement, chaque type de diplôme et au niveau national.

Les salaires sont calculés sur un pas de 6 mois, de 12 à 30 mois, au même titre que les taux d'emploi salariés. Sont exclues les rémunérations liées au chômage et à l'apprentissage. Uniquement les contrats aidés et ordinaires, les salaires non nuls, associés à des heures non nulles sont conservés. Les

EQTP de la fonction publique ou des particuliers employeurs ne sont pas toujours renseignés. Ils sont donc estimés en utilisant une méthodologie, qui consiste à diviser le nombre d'heures travaillées par 1 820 (durée annuelle correspondant à 35 heures hebdomadaires).

Si un étudiant a poursuivi plusieurs formations en même temps, son salaire est comptabilisé dans les statistiques de chacun des diplômes. Cependant, il n'est comptabilisé qu'une seule fois à des niveaux plus agrégés, comme le niveau national.

#### d- Exposition des données

Outre la publication de Notes Flash du Sies, les indicateurs issus de InserSup sont exposés sur l'Open Data du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ([data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/](http://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/)) et sur les plateformes Parcoursup et MonMaster.

Sur Parcoursup, qui couvre les formations du supérieur pour lesquelles l'inscription s'effectue avec le niveau Bac, les indicateurs exposés portent, sur le devenir des jeunes inscrits en année terminale de formation, et non sur un taux d'emploi ; y figurent la part de ceux en emploi salarié en France, la part de ceux poursuivant leurs études et la part de ceux dans une autre situation, ainsi que la distribution (quartiles) des rémunérations de ceux occupant un emploi salarié.

Sur MonMaster, qui couvre les inscriptions en Master, les indicateurs concernent les diplômés français ; y figurent la part de ceux en emploi en France (salariés + non-salariés), la part des poursuivants et la part de ceux dans une autre situation, ainsi que la distribution (quartiles) des rémunérations de ceux occupant un emploi salarié.

Sur l'open data figurent les taux d'emploi salarié et non-salarié, la part des emplois stable parmi les salariés (salariés en CDI ou relevant de la fonction publique), et les quartiles de rémunération.

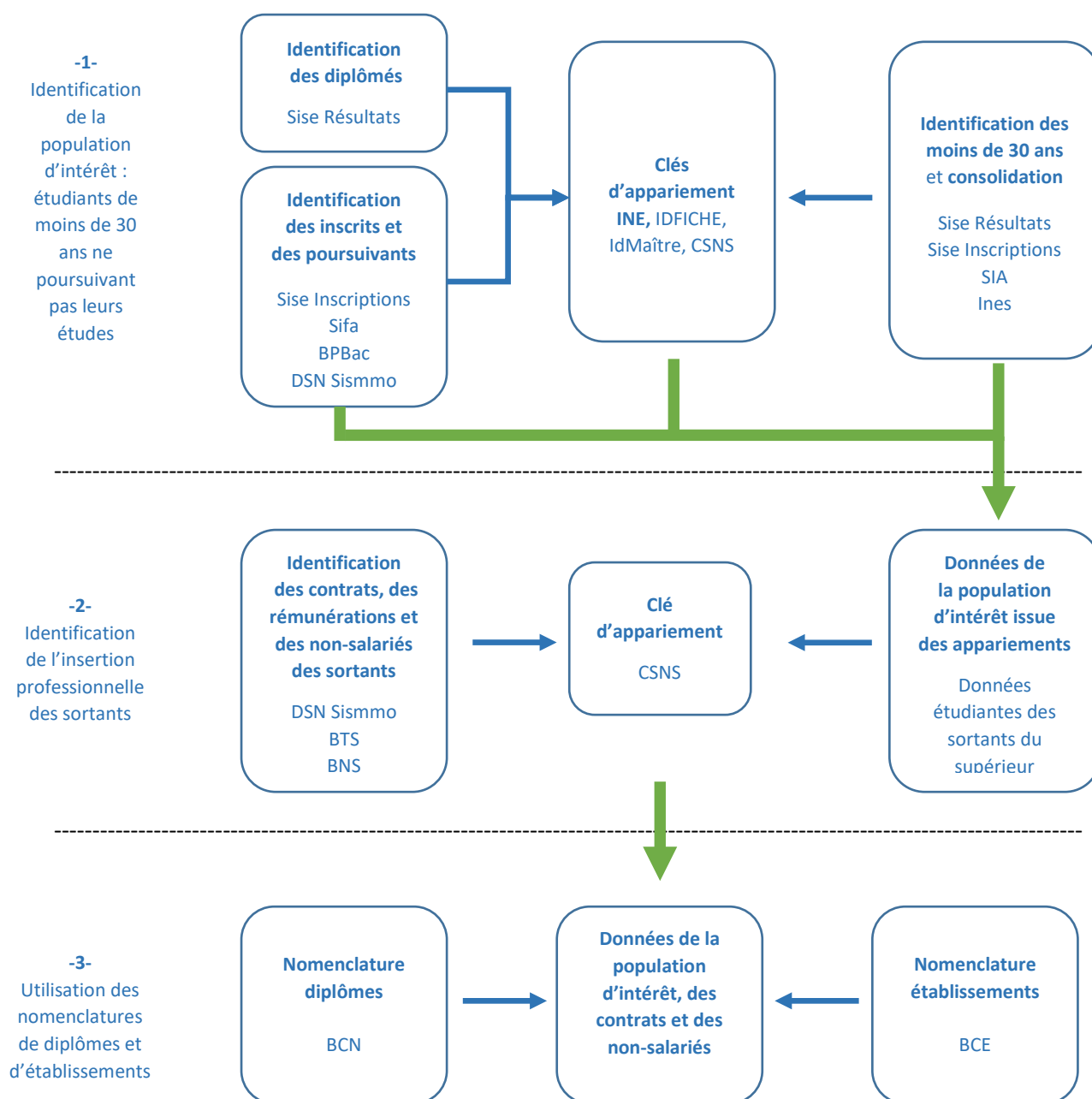
Les indicateurs sont présentés au niveau mention de diplôme par établissement déclinés selon le sexe, la nationalité (française vs toutes nationalités), le régime d'inscription (apprentissage vs ensemble). Outre le respect du secret statistique, le seuil minimal de 20 sortants par mention a été fixé pour éviter de faire apparaître des évolutions temporelles du taux d'emploi salarié en France trop erratiques et ainsi assurer une fiabilité longitudinale de l'insertion. La fixation de ce seuil a pour conséquence la non exposition des données pour un nombre très important de mentions dans les établissements. Aussi, En vue de maximiser le nombre de mentions/diplômes par établissement pour lesquelles des indicateurs d'insertion sont exposés, un cumul avec la promotion précédente est effectué dans le cas où l'effectif est inférieur à 20. Demeurent des cas pour lesquels l'effectif cumulé reste inférieur à 20 et pour lesquels aucun taux d'emploi salarié en France n'est affiché.

## **6- Complémentarité avec les enquêtes Insertion Professionnelle (IP)**

Le dispositif InserSup se substitue aux enquêtes IP pour la mesure de l'emploi en France. Les expertises menées lors de la conception du SI sur ce périmètre ont montré, qu'au niveau national, la proportion de diplômés occupant un emploi salarié en France est quasi-identique selon les deux sources. La quasi-égalité vaut pour l'emploi salarié dans le privé, d'une part, pour le public également, et pour les non-salariés d'autre part.

Les enquêtes IP viennent en complément du dispositif InserSup pour mesurer et décrire les emplois occupés hors de France. Les estimateurs de la proportion des sortants de l'enseignement supérieur qui occupent un emploi à l'étranger sont présentés à côté de ceux issus d'InserSup sur l'emploi en France sur la plateforme MonMaster et dans l'open data du ministère.

## 7- Schéma du fonctionnement d'InserSup



Sise :	Système d'information sur le suivi des étudiants
Sise Inscriptions :	Inscriptions dans les formations
Sise Résultats :	Réussite au diplôme préparé
Sifa :	Système d'information sur la formation des apprentis
BPBac :	Inscriptions en classes préparatoires et dans les sections de techniciens supérieurs dans les lycées
DSN Sismmo :	Déclaration sociale nominative intégrée au système d'information sur les mouvements de main d'œuvre
INE :	Identifiant national étudiant
Ines :	Identifiant national dans l'enseignement supérieur
BTS :	Base tous salariés
BNS :	Base non-salariés
CSNS :	Code statistique non significatif
BCN :	Base centrale des nomenclatures
BCE :	Base centrale des établissements